

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE RETHONDES

SESSION ORDINAIRE EN DATE DU 05 JUIN 2009

Présents : Monsieur Desmarest, Maire
Messieurs Breffel, Six, Barrette, Braule, Lecat, Grandvalet, Wallet, Babusiaux
Mesdames Barski, Jaworsky, Perdriau et Zieger

Absents Excusés : Monsieur Littière
Madame Derenty

Secrétaire : Monsieur Grandvalet

PLAN DE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE POUR LES ECOLES RURALES

Le Ministère de l'Education Nationale s'est engagé à équiper 5 000 écoles situées dans les Communes rurales de moins de 2 000 habitants. Le Conseil Municipal décide d'adhérer au Plan Numérique pour les Ecoles Rurales et a répondu à l'appel à candidatures.

MUTUELLE INTERPROFESSIONNELLE DE CHANTEREINE

Une subvention annuelle de 280,32 €uros est accordée.

MODULES GARDERIE PERISCOLAIRE

OCEBLOC a fourni un devis pour la mise en place de deux modules qui servirait à accueillir la garderie périscolaire. Leurs surfaces est de 78,50 m² et le prix est de 89 625 €uros H.T.

Le Conseil Municipal décide de demander d'autres devis pour pouvoir comparer et également des devis pour un bâtiment en "dur".

TAXE COMMUNALE SUR L'ELECTRICITE

Le Conseil Municipal souhaiterait enfouir ses réseaux à l'occasion de renforcement.

Pour palier aux différents frais, un financement est nécessaire. Le Conseil Municipal pourrait appliquer la taxe communale sur l'électricité. Cette taxe établie sur la base des ventes, et avec le taux maximum de 8 %, rapporterait par an environ 10 675,28 €uros (2008).

Avant de prendre une quelconque décision, le Conseil Municipal décide d'attendre le devis du SE60.

A.P.E. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 50 €uros pour le lâcher de ballons organisé à l'occasion de la kermesse du 20 juin 2009.

RAPPORT ANNUEL DE DELEGATION (Service de l'Assainissement)

Le Conseil Municipal approuve ce rapport présenté par la Lyonnaise des Eaux ainsi que celui du Maire.

INDEMNITE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTIONS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une indemnité complémentaire pour élections à la secrétaire de Mairie.

SIVOC

Le Conseil Municipal décide de sortir du Syndicat Atelier Musical de l'Oise

Fait à Rethondes, le 08 juin 2009

Le Maire,